

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU COMITÉ EXÉCUTIF DE
LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Séance ordinaire tenue le jeudi 12 septembre 2019 à 9 h 00 au siège de la Communauté au 1002, rue Sherbrooke Ouest, à Montréal.

Sont présents

Mme Valérie Plante, présidente, mairesse de la Ville de Montréal ;
Mme Sylvie Parent, vice-présidente, mairesse de la Ville de Longueuil ;
M. Martin Damphousse, maire de la Ville de Varennes ;
M. Marc Demers, maire de la Ville de Laval ;
M. Benoit Dorais, président du comité exécutif de la Ville de Montréal ;
M. Sylvain Ouellet, vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal ;
Mme Maja Vodanovic, membre du conseil de la Ville de Montréal.

N'a pu participer

Mme Chantal Deschamps, mairesse de la Ville de Repentigny.

Le directeur général, M. Massimo Iezzoni, et le secrétaire de la Communauté, Me Tim Seah, assistent à la séance.

La séance est ouverte par la présidente à 9h17.

PRÉSENTATION

État d'avancement des travaux relatif à la gestion des plaines inondables, la mise en place de la ZIS, les digues du Lac des Deux-Montagnes et les comités gouvernementaux par M. Cédric Marceau, chef de projet géomatique et informatique.

CE19-137

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 6 JUIN 2019

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 6 juin 2019.



CE19-138

REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER EN RECHERCHE

Il est résolu d'autoriser le directeur général à embaucher un conseiller en recherche, pour pourvoir à un poste vacant, pour une durée de cinq ans, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté, et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.

CE19-139

REMPLACEMENT D'UN TECHNICIEN EN SUPPORT INFORMATIQUE

Il est résolu d'autoriser le directeur général à embaucher un technicien en support informatique pour pourvoir un poste vacant, pour une durée de cinq ans, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté, et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.

CE19-140

RENOUVELLEMENT DU MATÉRIEL INFORMATIQUE

Il est résolu d'octroyer à la firme CPU Design Inc. le contrat d'achat de matériel informatique pour le personnel afin de remplacer de l'équipement désuet, tel que décrit au dossier du directeur général, pour un montant de 78 096,42 \$ avant taxes et d'autoriser le directeur général à disposer des anciens équipements.

CE19-141

CONTRAT D'ÉCHANGE DES DONNÉES DE L'ORTHOPHOTOGRAPHIE MÉTROPOLITAINE 2018 AVEC LE MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC

Il est résolu d'approuver le contrat de licence d'utilisation des données numériques représentant le territoire de la Communauté au printemps 2018, à intervenir entre la Communauté et le gouvernement du Québec, représenté par le ministre de l'Énergie et des ressources naturelles et d'autoriser le directeur général à le signer.

CE19-142

NOMINATION D'UN ÉLU AU CONSEIL INTERNATIONAL DU LAC ONTARIO ET LE FLEUVE SAINT-LAURENT

Il est résolu de désigner Mme Suzie Miron, membre du conseil de la Ville de Montréal, pour représenter les municipalités riveraines du fleuve Saint-Laurent de la région métropolitaine sur le conseil international du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent.

M. Damphousse a proposé la candidature de M. Patrick Bousez, maire de la Municipalité de Rivière-Beaudette et préfet de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour ce poste et suggère que, pour de tels postes, un appel de candidatures soit lancé aux représentants des secteurs géographiques de la Communauté concernés par le sujet.



SUIVI DE DOSSIERS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général informe les membres des derniers développements concernant les sujets suivants :

- Acquisition de terrains aux des fins de conservation ;
 - Calendrier d'avancement du Plan stratégique de développement de l'Autorité régionale de transport métropolitain ;
 - Rencontre avec le député Claude Reid pour dossiers de transport ;
 - Loi sur Investissement Québec et Montréal International ;
 - Projet Soleil dans la MRC de Beauharnois-Salaberry ;
 - Dossier sur la taxe sur l'immatriculation.
-

CE19-143

DEMANDE CONJOINTE POUR LA PROTECTION DES MILIEUX NATURELS

Il est résolu :

- D'appuyer l'Union des municipalités du Québec, la Fédération québécoise des municipalités, la Ville de Montréal et la Ville de Québec à l'égard de leur demande de modifier la Loi sur l'expropriation pour entre autres permettre que le prix payé lors d'une expropriation visant la protection de milieux naturels équivaille à la juste valeur marchande et de demander au gouvernement du Québec que cette modification éventuelle s'applique également aux communautés métropolitaines ;
 - De demander au directeur général de former un comité qui aura le mandat d'identifier les mesures visant à compléter le coffre à outils des municipalités et des communautés métropolitaines pour la mise en œuvre des plans et des stratégies pour la protection des milieux naturels. Ce comité sera formé de représentants des unions municipales et des municipalités formant la Table des maires et mairesses pour la protection et la mise en valeur des milieux naturels du grand Montréal ainsi que de la Ville de Léry et de la Ville de Laval.
-

CE19-144

DEMANDE DE LA COMMUNAUTÉ A LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC CONCERNANT LA TAXE SUR L'IMMATRICULATION DE TOUT VÉHICULE DE PROMENADE

Il est résolu de demander à la direction de la Société de l'assurance automobile du Québec de mettre en place toutes les ressources nécessaires à la programmation de son système informatique pour permettre l'application du *Règlement numéro 2019-79 concernant la taxe sur l'immatriculation de tout véhicule de promenade* dans les plus brefs délais.

Mme Parent suggère de traiter maintenant le point concernant le Programme de compensation aux municipalités rurales.



CE19-145a

CONVENTION DE FINANCEMENT DU PROGRAMME DE COMPENSATION
AUX MUNICIPALITÉS RURALES POUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE
AGRICOLE

Il est résolu :

- De conclure, avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, une convention, reprenant substantiellement les termes de la proposition jointe au sommaire décisionnel numéro PID 19-35 prévoyant le versement annuel à la Communauté d'une subvention de 2,5 M\$, pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022 et une contribution de la Communauté de 1,1 M\$ en 2019 et 2 966 667 \$ pour les années 2020, 2021 et 2022 afin de financer un programme de compensation aux 19 municipalités rurales de la Communauté pour la protection du territoire agricole ;
- De recommander au Conseil d'adopter le Programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole (Programme), modifié pour tenir compte des commentaires reçus, une fois que sera conclue l'entente de financement entre la Communauté et le gouvernement du Québec ;
- De transmettre copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest et au président du Conseil du trésor, M. Christian Dubé.

CE19-145b

PROGRAMME DE COMPENSATION AUX MUNICIPALITÉS RURALES POUR
LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE

ATTENDU la volonté de la Communauté de créer un programme de compensation aux municipalités rurales pour assurer la protection du territoire agricole ;

ATTENDU QUE la Communauté a proposé pour ce programme un modèle de financement à parts égales par la Communauté et le Gouvernement du Québec ;

ATTENDU QUE la proposition de financement nécessite une participation financière de la Communauté à la hauteur de 1,1 million de dollars pour 2019 et de 2 966 667 \$ pour chacune des années 2020, 2021 et 2022 ;

ATTENDU QUE la quote-part des municipalités membres de la Communauté est appelée à augmenter au cours des prochaines années en raison du service de la dette du programme sur la Trame verte et bleue et du financement métropolitain du logement social ;

Il est résolu :

- De donner un accord de principe afin d'inclure dans les prévisions budgétaires 2020 la somme de 2 966 667 \$ représentant la contribution des municipalités de la Communauté au Programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole ;
- De recommander au Conseil d'affecter une somme de 1,1 million de dollars à même les surplus non affectés aux fins de la contribution de la Communauté au Programme pour l'année 2019, le tout conditionnellement à la signature de l'entente de financement avec le gouvernement du Québec ;



CE19-145b
suite

- De demander au directeur général de prévoir une affectation de 1 M\$ dans le budget 2020 afin de servir au paiement d'une partie de la contribution de la Communauté de façon à limiter l'impact sur les quotes-parts attribuable au programme ;
 - D'autoriser le versement aux municipalités admissibles au Programme de l'aide financière prévue pour 2019 à même le surplus de 1,1 M\$ ainsi affecté et la contribution du gouvernement du Québec de 2,5 M\$ conditionnellement à la signature de l'entente de financement avec le gouvernement du Québec ;
 - D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à cette fin.
-

Mme Parent quitte.

CE19-146

RÈGLEMENT 97-33R-15 DE LA MRC LES MOULINS

Il est résolu d'approuver le règlement 97-33R-15 de la MRC Les Moulins modifiant le schéma d'aménagement révisé afin de revoir la délimitation du périmètre d'urbanisation dans le secteur du boulevard Marcel-Therrien à Terrebonne pour tenir compte de la décision 414594 de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles ordonnant l'exclusion de la zone agricole d'une superficie de 0,6 hectare pour le prolongement du boulevard, puisque cette superficie est déjà comprise au périmètre métropolitain et que, par conséquent, le règlement est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement, et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

CE19-147

RÈGLEMENT 201 DE LA MRC DE ROUSSILLON

Il est résolu d'approuver le règlement 201 de la MRC de Roussillon modifiant le schéma d'aménagement révisé visant à apporter diverses modifications relatives aux affectations, puisque ce règlement est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

CE19-148

RÈGLEMENT CA-2019-294 DE LA VILLE DE LONGUEUIL

Il est résolu d'approuver le règlement CA-2019-294 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de 3e génération de l'agglomération de Longueuil afin d'apporter diverses modifications, puisque ce règlement est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement, et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

CE19-149

DEMANDE DE LA VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, DOSSIER CPTAQ NUMÉRO 424772

Il est résolu de demander une prolongation de délai à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin de pouvoir prendre position dans le dossier 424772 concernant une demande de la Ville de Saint-Basile-le-Grand.



CE19-150

MANDAT À LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT CONCERNANT LA PROPOSITION DE RÈGLEMENT MÉTROPOLITAIN RELATIF AUX TERRITOIRES À RISQUE D'INONDATION

Il est résolu de confier à la commission de l'aménagement, le mandat énoncé au document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante concernant la tenue d'une consultation sur la Proposition de règlement métropolitain relatif aux territoires à risque d'inondation, jointe à ce mandat.

CE19-151

AVIS DE CONFORMITÉ DU GOUVERNEMENT SUR LE RCI NUMÉRO 2019-78 CONCERNANT LES PLAINES INONDABLES ET LES TERRITOIRES À RISQUE D'INONDATION

Il est résolu que le conseil prenne acte de l'avis de conformité du gouvernement du Québec sur le RCI numéro 2019-78 de la Communauté concernant les plaines inondables et les territoires à risque d'inondation.

CE19-152

RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-XX MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉRO 2019-78 CONCERNANT LES PLAINES INONDABLES ET LES TERRITOIRES À RISQUE D'INONDATION.

Il est résolu :

- De prendre acte du règlement numéro 2019-XX modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 2019-78 concernant les plaines inondables et les territoires à risque d'inondation ;
 - De soumettre ce règlement numéro 2019-XX modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 2019-78 concernant les plaines inondables et les territoires à risque d'inondation au Conseil pour adoption à une prochaine séance.
-

CE19-153

REPRÉSENTATION À LA CONFÉRENCE « SEA CHANGE » DU RECYCLING COUNCIL OF ALBERTA

Il est résolu :

- D'autoriser la participation de Mme Maja Vodanovic lors de la conférence annuelle du Recycling Council of Alberta qui se déroulera du 2 au 4 octobre 2019 à Jasper en Alberta ;
 - D'autoriser le remboursement des frais de déplacement et d'hébergement de Mme Maja Vodanovic lors de cette activité pour un montant n'excédant pas deux mille dollars (2 000\$) avant toutes taxes.
-

CE19-154

PLAN ARCHIPEL FAISANT SUITE À LA CONSULTATION DE LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT

Il est résolu d'adopter le Plan Archipel, joint au sommaire numéro EN 19-12, d'en autoriser la diffusion et de donner mandat au directeur général d'en assurer la mise en œuvre.

CE19-155

ÉMISSION DE BILLETS POUR LE REFINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL

Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 657 000 \$ qui sera réalisé le 12 septembre 2019

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Communauté métropolitaine de Montréal souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 657 000 \$ qui sera réalisé le 12 septembre 2019, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de \$
2005-31	1 657 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

Il est résolu :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 12 septembre 2019 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 12 mars et le 12 septembre de chaque année ;
3. les billets seront signés par la présidente ou le vice-président du comité exécutif et par la trésorière ou le directeur général ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020	311 200 \$	
2021	320 900 \$	
2022	331 100 \$	
2023	341 500 \$	
2024	352 300 \$	
2024	0 \$	(à renouveler)

QUE la trésorière procède à l'adjudication.

CE19-156

ENGAGEMENTS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LA PÉRIODE DU 21 MAI AU 23 AOÛT 2019

Il est résolu de prendre acte de la liste des engagements contractés par le directeur général pour la période du 21 mai au 23 août 2019.

CE19-157

PROJET D'ACQUISITION D'UN MILIEU NATUREL RIVERAIN DANS LE SECTEUR SAINTE-ROSE À LAVAL DANS LE CADRE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Il est résolu :

- D'inscrire le projet d'acquisition du lot 1 097 615, d'une superficie de 1,21 hectare, de la Ville de Laval, numéro de dossier PID19-26 à la liste des projets consolidée des projets retenus 2019-2020 du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain ;

.../8



CE19-157
suite

- D'autoriser le financement de ce projet d'acquisition pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de deux cent trente-trois mille trois cent trente-trois dollars (233 333 \$) incluant les taxes nettes, répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec ;
 - D'autoriser le directeur général de la Communauté à signer la convention et tout autre document requis à cette fin.
-

CE19-158

PROJET D'ACQUISITION D'UN LOT DU BOIS SAINTE-DOROTHÉE À LAVAL
DANS LE CADRE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Il est résolu

- D'inscrire le projet d'acquisition du lot 1 719 191 à Laval, numéro de dossier PID 19-27, à la liste consolidée des projets retenus pour les années 2012-2018 du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain ;
 - D'autoriser le financement de ce projet pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de cinq cent trente-quatre mille dollars (534 000 \$) incluant les taxes nettes, répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec ;
 - D'autoriser le directeur général de la Communauté à signer la convention et tout autre document requis à cette fin.
-

CE19-159

PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PARC DU CENTENAIRE À DELSON DANS LE
CADRE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Il est résolu :

- D'inscrire le projet d'aménagement du parc du Centenaire – phase 1 présenté par la Ville de Delson, numéro de dossier PID 19-28, à la liste consolidée des projets retenus 2012-2020 du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain ;
 - D'autoriser le financement de ce projet pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de 878 830 \$, incluant les taxes nettes, répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec ;
 - D'autoriser le directeur général de la Communauté à signer la convention et tout autre document requis à cette fin.
-



CE19-160

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA PLAGE DE L'EST DANS LE CADRE DE LA
TRAME VERTE ET BLEUE

Il est résolu :

- D'approuver, dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, le projet d'aménagement de la plage de l'Est par la Ville de Montréal, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles, numéro de dossier PID 19-29 ;
 - D'autoriser le financement de ce projet pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de trois millions quatre cent mille dollars (3 400 000 \$), incluant les taxes nettes, répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec ;
 - D'autoriser le directeur général de la Communauté à signer la convention et tout autre document requis à cette fin.
-

CE19-161

PROJET D'AMÉNAGEMENT DES SEGMENTS C-A0-45 ET C-A0-46 À LAVAL
DANS LE CADRE DU SENTIER CYCLABLE ET PEDESTRE ENTRE OKA ET
MONT-SAINT-HILAIRE

Il est résolu :

- D'approuver, dans le cadre du Programme d'aide financière pour le projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire (Programme), les projets d'aménagement cyclables des segments C a0-45 et C-a0-46 situés sur le territoire de la Ville de Laval conformément aux conditions du Programme et à la demande de financement jointe au sommaire numéro PID 19-30 ;
 - D'approuver, en vertu de l'article 4 du Programme, le regroupement de ces segments afin d'en combiner les enveloppes financières ;
 - D'autoriser le financement de ce projet pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles liées à sa réalisation jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de quarante-huit mille deux cent quatre-vingt-quatorze dollars et vingt-six cents (48 294,26 \$) incluant les taxes nettes, cette contribution étant répartie entre la Communauté et le gouvernement du Québec selon les termes du Programme ;
 - D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à cette fin.
-

CE19-162

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE CINQ SEGMENTS À LAVAL DANS LE CADRE
DU SENTIER CYCLABLE ET PEDESTRE ENTRE OKA ET MONT-SAINT-
HILAIRE

Il est résolu :

- D'approuver, dans le cadre du Programme d'aide financière pour le projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire (Programme), les projets d'aménagement cyclable des segments E a0-1, E-a0-2, E-a0-3, E-a0-4 et E-a0-5 situés sur le territoire de la Ville de Laval conformément aux conditions du Programme et à la demande de financement jointe au sommaire numéro PID 19-31 ;

.../10



CE19-162
suite

- D'approuver, en vertu de l'article 4 du Programme, le regroupement de ces segments afin d'en combiner les enveloppes financières ;
 - D'autoriser le financement de ce projet pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles liées à sa réalisation jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent seize dollars et vingt-quatre cents (199 616,24 \$) incluant les taxes nettes, cette contribution étant répartie entre la Communauté et le gouvernement du Québec selon les termes du Programme ;
 - D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à cette fin.
-

CE19-163

PROJET DE MISE EN VALEUR DU LAC DES BATTURES DE L'ÎLE DES SŒURS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ACCESSIBILITE AUX RIVES ET AUX PLANS D'EAU

Il est résolu :

- D'approuver, dans le cadre du Programme d'aide financière pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal (Programme), le projet de mise en valeur et de restauration des milieux naturels du lac des Battures à l'Île-des-Sœurs présenté par l'arrondissement de Verdun conformément aux conditions du Programme et à la demande de financement joint au sommaire numéro PID 19-32;
 - D'autoriser le financement de ce projet pour un montant n'excédant pas la moitié des dépenses admissibles liées à sa réalisation jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de cinquante et un mille dollars (51 000 \$) incluant les taxes nettes, selon les termes du Programme ;
 - D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à cette fin.
-

CE19-164

RAPPORT DE LA COMMISSION DU LOGEMENT SOCIAL SUR LE SUIVI DES REMBOURSEMENTS ET DES PROGRAMMES D'HABITATION SOUTENUS PAR LA COMMUNAUTÉ POUR L'ANNÉE 2018

Il est résolu d'adopter le rapport intitulé « Suivi du financement et des programmes d'habitation soutenus par la Communauté métropolitaine de Montréal – Année 2018 » de la Commission du logement social et d'en autoriser la diffusion.

CE19-165

TRACÉ PROJETÉ DE LA LIGNE DE 120 KV JUDITH-JASMIN—BOULEVARD-LABELLE À BLAINVILLE

Il est résolu de signifier à Hydro-Québec que le projet de la ligne à 120 kV Judith-Jasmin – Boulevard Labelle tel que soumis va à l'encontre des objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement en matière de protection des bois et corridors forestiers, de la mise en valeur de la Trame verte et bleue ainsi que la volonté de la Communauté de hausser à 30 % son couvert forestier puisqu'il implique des impacts sur le couvert forestier et les milieux humides du Bois de Blainville et sur la piste cyclable régionale de la Seigneurie des Plaines sur le territoire de Blainville et d'inviter Hydro-Québec à présenter une solution alternative.



CE19-166

DEMANDES DE LA COMMUNAUTÉ AUX PARTIS POLITIQUES FÉDÉRAUX

Il est résolu d'adopter le document « Pour un Grand Montréal attractif et compétitif : attentes de la Communauté métropolitaine de Montréal pour le prochain gouvernement du Canada », d'en autoriser la publication et d'en transmettre une copie au premier ministre du Canada ainsi qu'aux chefs des partis politiques représentés au Parlement du Canada.

CE19-167

DEMANDE CONCERNANT LES ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS DANS LE CADRE DU PACTE FISCAL

Il est résolu que la Communauté demande à l'Union des municipalités du Québec de réclamer du gouvernement du Québec, dans le cadre des négociations du prochain pacte fiscal Québec-municipalités, et tel que demandé lors des négociations du pacte fiscal actuel, une contribution financière annuelle de 15,4 millions de dollars, soit le montant indexé de la subvention qui était versée à la Communauté jusqu'en 2014, pour combler une partie du déficit annuel des équipements à caractère métropolitain identifiés à l'annexe V de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal.

CE19-168

RAPPORT DE LA COMMISSION DU TRANSPORT CONCERNANT L'APPROBATION D'UN EMPRUNT DÉCRÉTÉ PAR LE RÈGLEMENT R 162-1 DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

Vu la recommandation CTR 19-40 de la Commission du transport adoptée à sa séance du 29 août 2019,

Il est résolu que le Comité exécutif recommande au Conseil d'approuver, en vertu de l'article 158 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal :

- la modification apportée au Programme des immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal par la résolution CA-2019-086 de son conseil d'administration afin de modifier l'envergure du projet «Agrandissement centre d'attachement Viau » prévu aux projets autorisés dans la section « Réseau du métro » pour un montant de soixante-sept millions deux cent vingt-trois mille cent cinquante dollars (67 223 150 \$);
 - l'emprunt de soixante-sept millions deux cent vingt-trois mille cent cinquante dollars (67 223 150 \$) décrété pour le réseau du métro par le règlement numéro R-162-1 modifiant le règlement numéro 162 de la Société de transport de Montréal afin de financer le projet «Agrandissement centre d'attachement Viau ».
-

CE19-169

RAPPORT DE LA COMMISSION DU TRANSPORT SUR LE PROJET DE GRATUITÉ DU TRANSPORT COLLECTIF EN CAS DE TEMPÊTE DE NEIGE À LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

Vu la recommandation numéro CTR 19-42 de la Commission du transport adoptée à sa séance du 29 août 2019,

Il est résolu de prendre acte du rapport de la Commission du transport intitulé « Gratuité des services de transport collectif de la Société de transport de Montréal lors de tempêtes de neige » et de le transmettre au conseil de la Ville de Montréal.



CE19-170

MANDAT À LA COMMISSION DU TRANSPORT CONCERNANT L'ÉTUDE DES EFFETS DE DÉBORDEMENT EN MATIÈRE DE TRANSPORT DANS LA RÉGION DE MONTRÉAL

Il est résolu de confier à la Commission du transport le mandat énoncé au document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, concernant l'étude des effets de débordement en matière de transport dans la région de Montréal.

CE19-171

CALENDRIER DES SÉANCES DU COMITÉ EXÉCUTIF ET DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2020

Il est résolu :

- De fixer les séances ordinaires du Conseil et du Comité exécutif pour l'année 2020 selon le calendrier, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;
 - De fixer la séance extraordinaire du Conseil pour l'adoption du budget de l'exercice 2021 au 12 novembre 2020 à 10h00.
-

CE19-172

NOMINATIONS À LA COMMISSION DU TRANSPORT ET AU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Il est résolu de recommander au Conseil de désigner :

- M. Nicholas Borne, membre du conseil de la Ville de Laval, comme membre et vice-président de la Commission du transport pour combler un poste vacant ;
 - Un membre parmi ceux recommandés par la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides, comme membre du comité consultatif agricole de la Communauté en remplacement de M. Richard Maheu.
-

CE19-173

CANDIDATURE POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES (SODEC)

Il est résolu de donner mandat au secrétaire de faire un rappel auprès des représentants des différents secteurs de la Communauté afin de recueillir des candidatures et de les soumettre les candidatures pour combler des postes au conseil d'administration de la Société de développement des entreprises culturelles dans les meilleurs délais.

CE19-174

CANDIDATURE POUR UN POSTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ AÉROPORTS DE MONTRÉAL

Il est résolu de soumettre à Aéroports de Montréal la candidature de M. Yves Beauchamp pour combler un poste d'administrateur de cette société en remplacement de M. Mario Messier dont le mandat est venu à échéance le 9 septembre 2018.



CE19-175

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DU
26 SEPTEMBRE 2019

Il est résolu d'approuver l'ordre du jour de l'assemblée du conseil du 26 septembre 2019 en retirant le point 3.1. concernant le Règlement modifiant le RCI 2019-78 ainsi que le point 5.1. sur la modification amendée du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles.

RENCONTRE

Présentation du rapport aux entités de nomination de la société Aéroports de Montréal par les membres de son conseil d'administration dont la candidature a été appuyée par la Communauté. Sont présents Mme Danielle Laberge, M. Robert Lefebvre, le directeur général de la société, M. Philippe Rainville, le secrétaire, Me Sylvain Choinière et le vice-président Affaires publiques, M. Martin Massé.

DOCUMENTS DÉPOSÉS

Note d'information

- Auditions de la Commission parlementaire Commission des transports et de l'environnement sur le mandat d'initiative sur les enjeux de recyclage et de valorisation locale du verre.
- Ville de Léry c. Procureure générale du Québec (Décision de la Cour d'appel et note d'information).

Correspondance

- Copie d'une lettre du 9 août 2019 du sous-ministre des Transports, M. Marc Lacroix, concernant les trois postes abaisseurs requis pour assurer la continuité du service du métro de Montréal.
- Copie d'une lettre d 6 août 2019 de la mairesse de Repentigny, Mme Chantal Deschamps, adressée au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charrette, concernant le décret 674-2019.
- Rapport annuel 2018 de l'Autorité régionale de transport métropolitain.
- Résolution 2019-06-103 de la MRC de Thérèse-De Blainville concernant la déclaration d'urgence climatique.
- Résolution 19-06-247 de la MRC de La Vallée-du-Richelieu concernant la protection des sources d'eau potable.
- Résolution 2019-04-221 de la Ville de Châteauguay concernant l'accès à la station Rive-Sud du Réseau express métropolitain.
- Résolution 416-08-2019 de la Ville de Terrebonne concernant les nouvelles places octroyées aux Centres de la petite enfance pour répondre aux besoins des familles de cette ville.
- Résolution 2019-06-169 de la MRC de Marguerite-D'Youville en appui à l'Exposition agricole de Calixa-Lavallée.
- Résolution 2019-09-264 de la Ville de Saint-Basile-Le-Grand se retirant du projet Sentier Oka Mont-Saint-Hilaire.

Aménagement

- Feuillet explicatif du Règlement numéro 2019-78 sur les plaines inondables et des territoires à risque d'inondation ainsi que de la cartographie. *Déposé séance tenante*

Gestion territoriale à Oka et de Kanesatake

- Résolution 2019-184 de la MRC de Deux-Montagnes.
- Résolutions de la Municipalité d'Oka numéros 2019-08-291, 2019-08-292 et 2019-08-293.

RCI -Cartographie des zones inondables-Zone d'intervention spéciale

- Résolution 19-06-12-14 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.
- Résolution 2019-07-157 de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et réponse du Directeur général de la Communauté métropolitaine de Montréal, Monsieur Massimo Iezzi.
- Résolutions 2019-07-281 et 2019-08-309 de la Ville de Rosemère.
- Résolution 19-09-138 de la Municipalité de Pointe-Calumet.

RCI – Désignation d'inspecteurs métropolitains locaux

- Résolution 2019-07-11.148 de la Ville de Deux-Montagnes.
- Résolution 19-08-136 de la Ville de Charlemagne.
- Résolution 2019-08-282 de la Municipalité d'Oka.
- Résolution 2019-08-507 de la Ville de Saint-Eustache.
- Résolution 2019-07-290 de la Ville de Rosemère.
- Résolution 19-07-116 de la Municipalité de Pointe-Calumet.
- Résolution CA19 28 248 de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.
- Résolution 2019-08-440 de la Ville de Boisbriand.
- Résolution 2019-78 de la Ville de Repentigny.
- Résolution 282-08-2019 de la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac.
- Résolution CA 19 08 0430 de l'arrondissement Saint-Laurent.
- Résolution CA19 30 09 0318 de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Programme de compensation des municipalités rurales

- Résolution 19-06-193 de la Ville de Carignan.
- Résolution 2019-06-227 de la Municipalité d'Oka.
- Résolution 2019-06-0256 de la Ville de l'Assomption.
- Résolution 2019-06-179 de la MRC de Marguerite-D'Youville.
- Résolution 2019-06-117 de la MRC de Thérèse-De Blainville.
- Résolution 19-06-123 de la MRC de Rouville.
- Résolution 2019-07-187 de la Municipalité de Saint-Sulpice.
- Résolution 2019-177 de la MRC de Deux-Montagnes.
- Résolution 337-07-19 de la Ville de Saint-Constant.
- Résolution 121-19 de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste.
- Résolution 2019-08-355 de la Ville de Mercier.
- Résolution 19-08-285 de la MRC Vallée-du-Richelieu.

Politiques, interventions et développement

Nouvelle désignation - piste cyclable Seigneurie-des-Plaines

- Résolution 359-07-2019 de la Ville de Terrebonne.
- Résolution 2019-06-192 de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines.
- Résolution 2019-06-316 de la Ville de Blainville.

Transport

Règlement sur la taxe d'immatriculation

Opposition - demande d'exclusion

- Résolution 9073-08-2019 de la Municipalité de Saint-Isidore.
- Résolution 195-07-2019 de la Municipalité de Saint-Mathieu.

Financement de l'exploitation

- Résolution 2019-07-362 de la Ville de Beloeil.
- Résolution 2019-279 de la Ville de McMasterville.
- Résolution 2019-07-196 de la MRC de Marguerite-D'Youville.
- Résolution 122-19 de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste.
- Résolution 19.179 de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil.
- Résolution 2019-08-379 de la Ville de Chambly.
- Résolution 165-2019 de la Municipalité de Verchères.
- Résolution 209-08-19 de la Municipalité de Saint-Amable.
- Résolution 2019-08-244 de la Ville de Saint-Basile-le-Grand.
- Résolution 19-08-284 de la Ville de Carignan.
- Résolution 19-474 de la Ville de Sainte-Julie.
- Résolution 2019-312 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
- Résolution 2019-08-205 de la MRC de Roussillon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 45.

Les résolutions numéros CE19-137 à CE19-175 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Valérie Plante
Présidente

Tim Seah
Secrétaire